

Manuel de prélèvement des échantillons primaires

1 Table des matières :

1	Table des matières :	1
2	Objet :	1
3	Application :	1
4	Responsabilités :	2
5	Risque de non application :	2
6	Références :	2
7	Informations générales :	2
8	Termes et abréviations :	3
9	Analyses réalisées au LAP :	3
10	Procédure :	3
10.1	Demande d'analyse :	3
10.2	Etiquetage des prélèvements :	5
10.3	Emballage des prélèvements :	5
10.4	Modalités de prélèvement :	6
10.4.1	Matériel :	6
10.4.2	Conditions générales :	6
10.4.3	Histologie :	6
10.4.3.1	Généralités :	6
10.4.3.2	Examen extemporané : (Examen URGENT) :	8
10.4.3.3	Tumorectomie de sein avec micro calcifications :	9
10.4.3.4	Autopsie :	10
10.4.3.5	Demandes d'Immunofluorescence :	10
10.4.3.6	Placenta et fœtus de moins de 12 semaines :	11
10.4.4	Cytologie :	11
10.4.4.1	Gynécologique :	11
10.4.4.2	Non gynécologique :	12
10.4.5	Analyses envoyées en sous-traitance :	12
10.4.5.1	Echantillons avec suspicion de sarcome :	12
10.4.5.2	Biopsies musculaires et biopsie de nerf périphérique :	13
10.4.5.3	Placenta et fœtus entre 12 et 24 semaines :	14
10.4.5.4	Placenta et Fœtus de plus de 24 semaines :	14
10.5	Modalités de transport :	15
10.5.1	Horaire :	15
10.5.2	Spécificités d'emballage et de traçabilité des prélèvements d'anapath :	15
10.5.2.1	Interne CHwapi : Sachets de transport de couleur :	15
10.5.3	Hygiène et sécurité :	16
10.5.4	Organisation du transport :	16
10.5.4.1	Echantillons non urgents :	16
10.5.4.2	Echantillons urgents :	18

2 Objet :

Cette procédure définit les modalités de prélèvement des échantillons primaires, afin que ceux-ci soient réalisés dans des conditions optimales. Nous aborderons divers aspects : l'identification du prélèvement, la demande, les modalités de prélèvement, le transport ainsi que l'arrivée de l'échantillon au laboratoire.

3 Application :

Document public : Il s'adresse à l'ensemble des « clients » (internes et externes) en relation avec le laboratoire d'anatomo-pathologie du CHwapi.

4 Responsabilités :

La procédure institutionnelle de gestion des documents est sous la responsabilité de COACH, le LAP s'engage à respecter celle-ci.

La gestion de ce document est sous la responsabilité de la gestionnaire qualité du LAP et de la directrice du LAP.

5 Risque de non application :

Le non-respect de l'application de cette procédure met en péril l'intégrité du système qualité mis en place au LAP, spécifiquement la réalisation et préparation des échantillons afin que ceux-ci soient dans les conditions optimales pour la réalisation des analyses demandées par le prescripteur, ce qui impacte directement la qualité du diagnostic et des prestations du LAP.

6 Références :

- Respect de l'arrêté Royal relatif à l'agrément des laboratoires d'anatomo-pathologie du 05/12/2011
- Respect de la norme ISO 15189:2012
- Qmentum international Accréditation Canada : référentiel des Services des laboratoires médicaux (validé le 13/05/2015).

7 Informations générales :

CHwapi
Laboratoire d'anatomie pathologique
Site UNION (Route 235)
51, Rue des sports
7500 Tournai
Belgique

Contacts :

	Nom	Téléphone	e-mail
Directrice du LAP	Dr. Renard	069/33.33.82	nathalie.renard@chwapi.be
Pathologistes	Dr. Delplace	069/33.33.83	jerome.delplace@chwapi
	Dr. Philippe	069/33.33.80	amandine.philippe@chwapi.be
	Dr. Raptis	069/33.33.63	Alexandros.raptis@chwapi.be
	Dr. Waignein	069/33.33.81	frederic.waignein@chwapi.be
Dect garde pathologistes		069/33.33.84	
Consultant foetopathologie (IPG)	Dr. Dugauquier	071/44.71.13	christian.dugauquier@ipg.be
Secrétariat	Secrétariat	069/33.33.70	sec_anapath.union@chwapi.be
	Fax	069/33.33.86	
Technique	Renseignement commandes	069/33.33.78	anapath.union@chwapi.be
Qualité	Lakhdar.F	069/33.33.75	Fatima.lakhdar@chwapi.be
		069/33.33.77	

Heures d'ouverture: du lundi au vendredi sauf les jours fériés

Secrétariat : 8h30 – 17h00

Technique : 8h30 – 16h30

Permanence médicale : 8h30 – 18h00

8 Termes et abréviations :

CHwapi	Centre Hospitalier de Wallonie Picarde
LAP	Laboratoire d'anatomie pathologique
Echantillon	Matériel d'origine humaine ou animale (tique, vers...) solide ou liquide, destiné à l'analyse anatomo-pathologique (cytologie, histologie, macroscopie, immunohistochimie, immunofluorescence, biologie moléculaire...)
TME/PME	Total Mesorectal Excision / Partiel Mesorectal Excision

9 Analyses réalisées au LAP :

Le LAP assure le traitement des prélèvements :

1. Cytologiques :

- Gynécologiques
- Pneumologiques
- Urinaires
- Oeso-gastriques
- Ponctions d'organes
- Ponctions diverses (moelle,...)
- Liquide céphalo-rachidien
- Liquides péritonéaux, pleuraux, articulaires

2. Histologiques :

- Biopsies
- Pièces opératoires
- Extemporanes

3. Autopsies :

- Adultes
- Fœtales et pédiatriques

4. Biologie moléculaire :

- PCR HPV sur frottis cervico-vaginaux et anaux en milieu liquide

10 Procédure :

10.1 Demande d'analyse :

Toute demande d'examen doit **au minimum** contenir :

Communication **légal et obligatoire** des renseignements suivants :

- Une identification univoque du patient : nom, prénom, adresse, date de naissance
- Une identification univoque du médecin prescripteur : nom, prénom, n°inami
- Date de prescription et signature du prescripteur.
- Une liste précise et numérotée des différents échantillons.
- Les données cliniques pertinentes : nature de l'échantillon, renseignements cliniques utiles à l'analyse et à l'interprétation des résultats.

Pour qu'une demande soit acceptée comme **conforme**, elle doit contenir les informations suivantes :

1. Identification univoque du patient :

- Nom, prénom
- Sexe
- Date de naissance complète
- Adresse
- NISS
- Numéro dossier / Numéro d'identification (si patient du CHwapi)

2. Identification du prélèvement :

Les informations indiquées sur le(s) prélèvement(s) et la demande doivent être en concordance parfaite pour que la demande puisse être définie comme conforme.

- date + heure du prélèvement (si différent de la fixation exemple : prélèvement à frais)
- **date et heure de fixation** (pour tous les types de prélèvements)
- nature et localisation anatomique du ou des prélèvements.
- but de l'analyse (afin d'orienter le pathologiste dans sa recherche)

Si plusieurs prélèvements :

- liste précise et numérotée des différents prélèvements

Si les informations sont connues, ajouter :

- les renseignements cliniques
- les antécédents médicaux et chirurgicaux ou autres renseignements utiles à l'exécution des prestations et à l'interprétation des résultats.
- les traitements éventuels pouvant interférer sur les résultats
- les diagnostics différentiels cliniques. (Connus, soupçonnés ou à écarter)

Si le prélèvement est **infectieux** (ou en cas de suspicion) :

- indiquer le pathogène en grand sur la demande **et** sur le prélèvement.

Si le prélèvement est **urgent** :

- inscrire « Urgent » en grand sur la demande et cocher la case « Urgent ». Si nécessaire, indiquer le n° de tel pour communiquer les résultats.

! Remarque importante : l'heure de fixation est une donnée importante car elle permet au LAP de connaître et contrôler le délai de fixation du prélèvement.

Un délai de fixation correct permet de réaliser les analyses complémentaires (immunohistochimie, hybridation in situ, biologie moléculaire...) dans les conditions optimales.

Ces analyses complémentaires interviennent dans de nombreux diagnostics et permettent l'obtention de traitement adéquat pour le patient.

3. Identification du prescripteur :

- Service d'origine du prélèvement
- **Nom, prénom**
- Adresse (pour les prescripteurs externes au CHwapi)
- **N° INAMI**
- **Date de prescription**
- Le ou les autre(s) destinataire(s) des résultats avec l'adresse exacte.
- **Signature du médecin prescripteur.**

Il existe actuellement un formulaire de demande général et des formulaires de demandes spécifiques :

Ils sont disponibles :

- lors d'une commande de matériel fourni par le LAP (pour les formulaires de demandes d'analyses spécifiques : le préciser sur la commande)
 - Interne : Commandes interservices - anapath
 - Externe : Commandes externe - anapath
- Intranet (interne) : Taper « anapath » dans la section « Rechercher » de l'accueil Intranet.
- Internet (externe) : www.chwapi.be -> services du CHwapi -> services médicaux -> Laboratoire d'anatomie pathologique -> Informations pour les médecins.

Le LAP recommande d'utiliser les feuilles de demandes d'analyses mises à disposition.

Néanmoins n'importe quel type de document de demande peut être associé au prélèvement, pour autant qu'il comporte toutes les informations mentionnées ci-dessus.

10.2 Etiquetage des prélèvements :

Tout prélèvement doit être identifié de manière lisible (manuscrite ou étiquette) et doit contenir **au minimum** les informations suivantes :

- Nom
- Prénom
- Date de naissance complète

Si plusieurs prélèvements :

- Le numéro du prélèvement (écrit sans possibilité de confusion)

Cas particuliers :

- Prélèvement infectieux : **indiquer le pathogène** (même suspecté) **sur le pot** et sur la demande. (exemple : HIV, HBV, HCV, BK, ...)

IMPORTANT !

Certaines demandes ou prélèvements **non-conformes** aux indications reprises ci-dessus seront **bloquants** pour l'analyse (mise en attente obligatoire, jusqu'à l'obtention des renseignements manquants) alors que d'autres permettront la réalisation de l'analyse avec une mention « **Sous-réserve** » dans le compte-rendu des résultats.

La personne en charge de la réception et du tri des prélèvements au LAP, a la responsabilité de vérifier la concordance des informations présentes sur la demande et le prélèvement. Toute discordance ou absence d'information conduira à la création et au suivi d'une non-conformité (Tableau des prélèvements non-conformes)

10.3 Emballage des prélèvements :

Chaque prélèvement doit être emballé avec sa demande dans un sachet individuel.

1 SACHET = 1 DEMANDE + PRELEVEMENT(S) DU PATIENT

10.4 Modalités de prélèvement :

10.4.1 Matériel :

Le LAP fournit les différents services et consultations privées en pots de formol, tubes pour ponction avec du Cytolyt, réactifs, demandes... Ceux-ci sont à commander à l'aide des formulaires du laboratoire.

Ces formulaires sont disponibles :

- sur demande au LAP
- Intranet (interne) : Taper « anapath » dans la section « Rechercher » de l'accueil Intranet. Dans l'onglet « documents », Cliquer sur Commandes interservices – anapath
- Internet (externe) : www.chwapi.be -> services du CHwapi -> services médicaux -> Laboratoire d'anatomie pathologique -> Informations pour les médecins.

Pour les prélèvements envoyés à d'autres centres (sans analyse réalisée au LAP), le matériel est à commander directement au laboratoire externe.

Remarque : certains réactifs fournis par le laboratoire sont toxiques, inflammables, irritants... Nous vous demandons de respecter les mesures de sécurité universelles et de bien prêter attention aux sigles de sécurité apposés sur les pots afin d'éviter de possibles accidents.

10.4.2 Conditions générales :

Tous les échantillons destinés à une analyse histologique, (sauf exceptions citées ci-après), s'ils ne sont pas rapidement transportés au laboratoire, doivent être placés dans du **formol tamponné 4%**.

- Il est fortement recommandé de fixer chaque prélèvement dans les plus brefs délais (**maximum 30 minutes**).
- La quantité de formol sera en excès et doit impérativement recouvrir le prélèvement dans son entièreté. (les pièces opératoires sont recouvertes de papier « tork » qui plonge dans le formol => effet buvard, permettant une fixation de la pièce)
- La fixation se réalise à température ambiante, ne pas chauffer, ne pas congeler.
- La dimension du récipient doit être adaptée à la taille de l'échantillon (ni trop petit, ni trop grand)
- Le préleveur veillera scrupuleusement à l'étanchéité de ses flacons collecteurs !

Les pots mal fermés constituent une grande part de non-conformités et nuisent à la qualité des prélèvements :

- mauvaise fixation due à une quantité insuffisante de formol.
- Perte d'échantillon possible
- Danger chimique et biologique pour les transporteurs et le personnel du laboratoire.

Tout incident survenant au cours du prélèvement ou de son transport et qui pourrait avoir un impact sur la qualité de l'échantillon doit être signalé sur la demande.

Les délais de réponse, cités ci-après, s'étendent à partir de la date d'enregistrement de l'échantillon dans notre laboratoire. Un délai peut donc exister entre le moment de réalisation du prélèvement et son arrivée dans notre laboratoire, en particulier pour la pratique privée.

10.4.3 Histologie :

10.4.3.1 Généralités :

- Domaine d'application : Etude des tissus biologiques et de la structure des organismes par examen macroscopique et coupes histologiques.
- Matériel : pièces opératoires et biopsies fixées au formol tamponné neutre 4%.

Nom Kalilab : Manuel de prélèvement des échantillons primaires

N° Kalilab : LAP_PREA_PREA_PT_001-06

- Conditionnement : récipient hermétiquement fermé, adapté à la taille du prélèvement **et** au volume de formol.
 - Petits pots de formol pour les petites et moyennes biopsies.
 - Grands récipients en plastique rigide contenant du formol pour les pièces opératoires.

Pour chaque pièce opératoire orientée par des fils (ou autre), il faut préciser clairement l'identification de ces fils (ou autres) sur la demande d'analyse.

- Conditions de stockage: Durant les heures ouvrables, les prélèvements fixés peuvent rester à température ambiante jusqu'à l'arrivée du transporteur. En soirée et les week-ends, conservation des échantillons au frigo.
- Cas particulier : Biopsie mammaire : durée de fixation dans le formol de **maximum 72h** ! (Attention aux prélèvements du vendredi et veille de jours fériés !)
Envoyer les prélèvements au LAP jusqu'à 16h maximum, au-delà téléphoner au laboratoire au plus vite afin qu'une personne puisse réceptionner les prélèvements.
- Délai de réponse : est variable en fonction du type de prélèvement et de son degré d'urgence
Les délais de réponses sont exprimés en heures/jours ouvrables et hors examens de sous-traitance.
Voir http://skalilab01p/LAP_POSTA_DIR_FI_006
Les biopsies que nous considérons « prioritaires » ont été définies par les pathologistes.

Remarque : la notion d'urgence est celle qui est précisée par le clinicien sur la demande.

L'histologie impose des contraintes de fixation sur les pièces opératoires ainsi que pour les techniques de décalcification et d'usage de solution clarifiante. Certains diagnostics sont mis en attente en fonction des résultats des examens complémentaires, en priorité immunohistochimiques dont le délai moyen est de 3 jours.

- Examens immunohistochimiques :

Les examens immunohistochimiques sont réalisés à la demande des pathologistes ou en fonction des suspicions diagnostiques décrites par le médecin prescripteur.

Matériel : Tissus inclus en blocs de paraffine.

Délai de réponse : La réalisation des examens immunohistochimiques ajoute un délai supplémentaire de 72H (hors examen en sous-traitance) aux délais indiqués ci-dessus.

- Demande d'ajout d'analyses supplémentaires :

Pour toutes demandes d'analyses supplémentaires, le prescripteur doit prendre contact avec les pathologistes du service.

Selon acceptation du pathologiste et en fonction du matériel restant, il est possible de réaliser des analyses supplémentaires sur les prélèvements primaires :

- Biopsies, pièces opératoires : max 5 semaines après réception du prélèvement au laboratoire
- Cytologie cervico-vaginale : max 3 mois après réception du prélèvement au laboratoire.

Pour les échantillons inclus en paraffine le délai d'ajout d'analyses complémentaires est de 30 ans.

Remarque : les **ganglions lymphatiques** avec suspicion de lymphome doivent dès à présent être placés dans un **pot de formol tamponné 4%**. Ils seront traités en prioritaire mais ne doivent plus être envoyés à frais.

10.4.3.2 Examen extemporané : (Examen URGENT)

- Domaine d'application : Recherche rapide de lésions cancéreuses et marges saines par rapport au processus tumoral par examen macroscopique et histologique par congélation afin d'adapter la procédure chirurgicale aux caractéristiques de la pathologie mise en évidence durant l'intervention.
- Matériel : pièces opératoires à frais (ne pas mettre de sérum physiologique, ni de fixateur !)
- Conditionnement : récipient en plastique rigide, hermétiquement fermé et adapté à la taille du prélèvement.
- Acheminement spécifique : Pour une meilleure organisation, une programmation la veille est recommandée, les examens extemporanés se font sur rendez-vous préalable et durant les heures ouvrables. En cas d'examen extemporané inopiné, le bloc opératoire contacte au plus vite le laboratoire d'anatomopathologie. (33.33.70)

Schémas d'acheminement des examens extemporanés vers le LAP voir :

- Schéma acheminement Extempo IMC http://skalilab01p/LAP_ANA_TOUS_FI_001
 - Schéma acheminement Extempo UNION http://skalilab01p/LAP_ANA_TOUS_FI_002
 - Schéma acheminement Extempo Notre-Dame http://skalilab01p/LAP_ANA_TOUS_FI_003
- Les N° de téléphone de contact sont différents en fonction du site du bloc opératoire (voir schémas d'acheminement)

Informations à communiquer au LAP :

- Site du Bloc opératoire
- Nom du chirurgien.
- Nom du patient et nature du prélèvement
- Temps approximatif où la pièce opératoire va être prélevée.

- Pour le site UNION, transfert du prélèvement via le passe-plat.
- Si autre site que l'UNION, le laboratoire se charge de contacter les chauffeurs pour le transport en urgence.
Directement après le prélèvement, les échantillons sont pris en charge par le transporteur et acheminés à température ambiante et dans les plus brefs délais vers le laboratoire.
- Les renseignements cliniques doivent être fournis sur la demande d'analyse ainsi que la salle d'opération et son numéro d'appel, un entretien téléphonique éventuel avec le pathologiste peut être réalisé au préalable par le chirurgien.
- Résultats et Délai de réponse de l'examen extemporané : Le résultat de l'examen extemporané est transmis par téléphone (ou par fax) par le pathologiste au chirurgien prescripteur (ou son assistant). Le délai de réponse est d'environ 20 minutes pour la réalisation de l'analyse + délai de transport qui est variable en fonction du site d'origine de la pièce opératoire.
- Résultats définitifs : Après l'examen extemporané, les prélèvements reçus suivent le processus d'analyses macroscopiques et microscopiques classiques.
Délai de réponse = 8 jours. Les résultats de l'extemporané déjà communiqués sont intégrés au protocole final.
- Traçabilité :
Pour le transport : Lors de l'enlèvement de la pièce opératoire par le chauffeur, la personne qui remet la pièce doit inscrire l'heure, la date et signer un document (spécifique au service transport) afin de tracer le départ de la navette.
Au LAP : les renseignements de l'extemporané reçus par le LAP sont consignés dans la farde « extempo » située sur le desk de réception du LAP (Voir Traçabilité Examen Extemporané).

10.4.3.3 Tumoréctomie de sein avec micro calcifications :

- Domaine d'application : Recherche de lésions cancéreuses par examen macroscopique et coupes histologiques, après examen radiologique de la pièce.
- Matériel : pièces opératoires à frais.
- Conditionnement : récipient en plastique rigide, hermétiquement fermé et adapté à la taille du prélèvement.
- Conditions de stockage : Les prélèvements peuvent être transférés à température ambiante au LAP ou être placés au frigo jusqu'à l'arrivée du transporteur.
- Acheminement spécifique : la pièce opératoire est transmise au plus vite du bloc opératoire vers le service de radiologie pour la réalisation de clichés, puis elle est transférée **en urgence** au service d'anatomo-pathologie soit par transporteur, soit directement au LAP (contact téléphonique au LAP recommandé).

En soirée et les week-ends : transfert de la pièce du service de radiologie vers le bloc opératoire pour ajout de formol et conservation des échantillons **fixés** au frigo.

Remarque : Le délai avant fixation ne peut pas excéder **1H !**

Voir : Acheminement Tumorectomie sein avec microcalcifications

- Délai de réponse : Le délai de réponse est de 8 jours ouvrables. (voir histologie : pièce opératoire).

10.4.3.4 Autopsie :

- Domaine d'application : Recherche ou confirmation des causes médicales du décès par examen macroscopique et prélèvement de matériel pour réalisation de coupes histologiques, pour les décès **uniquement** constatés au sein d'un des différents sites hospitalier du CHwapi.
- Spécifications : Le patient est transféré à la morgue du site Union. Le pathologiste est contacté s'il s'agit d'un décès non suspect (Demande d'Autopsie). L'examen sera réalisé dans la salle d'autopsie. Les prélèvements réalisés par le pathologiste seront placés dans du formol et transférés au laboratoire. Dans le cas de mort suspecte, s'il y a une instruction demandée par le juge, le médecin légiste est contacté et prend en charge l'autopsie.
- Délai de réponse : Le délai de réponse est de 2 mois.

10.4.3.5 Demandes d'Immunofluorescence :

- Domaine d'application : Diagnostic des maladies bulleuses auto-immunes, connectivites, vasculites et autres pathologies cutanées par mise en évidence d'anticorps et de fractions du complément fixés à la peau au cours de certaines affections immunitaires.
- Matériel : biopsies de peau.
- Conditionnement : Fixation de la pièce dans le Milieu de Michel (conservation entre 2°C et 8°C)
- Conditions de stockage et acheminement: Les prélèvements doivent idéalement être conservés entre 2°C et 8°C mais pour le transport, ceux-ci peuvent rester à température ambiante **maximum** 5 jours (à partir de la date de prélèvement)
- Délai de réponse : Le délai de réponse est de 10 jours ouvrables

10.4.3.6 Placenta et fœtus de moins de 12 semaines :

Matériel considéré comme un prélèvement classique.

- Domaine d'application : Recherche des causes de la fausse couche et/ou du décès in utéro.
- Matériel : Placenta et fœtus de moins de 12 semaines immergés séparément dans **du formol après** réalisation des prélèvements pour la bactériologie ou la cytogénétique (en salle d'accouchement)
- Conditionnement : idéalement, le fœtus doit être dans un récipient en plastique rigide **opaque**, le placenta sera placé dans un récipient en plastique rigide ; tous deux, hermétiquement fermés et adaptés à la taille des prélèvements.
- Acheminement : Le bloc accouchement contacte le secrétariat pour la réalisation du transport en urgence vers le laboratoire d'anatomo-pathologie.
- Conditions de stockage : Durant les heures ouvrables, les prélèvements sont placés au frigo jusqu'au transfert au LAP. En soirée et les week-ends, conservation des échantillons au frigo.
- Délai de réponse : Le délai de réponse est de 2 mois.

10.4.4 Cytologie :

10.4.4.1 Gynécologique :

- Domaine d'application : Dépistage de cancer du col utérin (malin), de lésions intermédiaires (pré-cancer) ou autres pathologies bénignes par lecture cytologique.
- Matériel :
 - Frottis cervico-vaginal conservé en milieu liquide et acheminé fixé dans du PréservCyt (Technique Monocouche ThinPrep, firme Hologic), pots et brosses fournis à la demande par le laboratoire.
- Conditionnement : Fixation du frottis dans le pot ThinPrep à l'aide de la brosse, bien secouer la brosse ! **Attention** : Ne pas laisser la brosse dans le pot !
- Conditions de stockage : Les prélèvements doivent être conservés à température ambiante.
- Délai de réponse : Le délai de réponse est de 10 jours ouvrables.

Remarque : Les analyses HPV par biologie moléculaires sont réalisées à la demande des pathologistes.

10.4.4.2 Non gynécologique :

- Domaine d'application : Dépistage de pathologies cellulaires par lecture cytologique.
- Matériel : ponctions diverses :
 - pulmonaire : aspiration bronchique, expectoration, liquide broncho-alvéolaire, liquide pleural, brossage bronchique...
 - Cyto-ponction d'organes : thyroïde, ganglion, glande salivaire, sein, pancréas... ; cyto-ponction transthoracique, rétro-péritonéale, de tissu mou, médiastinale transœsophagienne...
 - Liquide céphalo-rachidien
 - Liquide péritonéal
 - Urines

Plusieurs modalités sont possibles :

- Flacon contenant du milieu de fixation : Cytolyt
 - Prélèvement à frais (Attention ! à transférer rapidement vers le laboratoire)
 - Lames conventionnelles : étalement du prélèvement, par le prescripteur, sur des lames fixées à la laque.
- Conditionnement : Flacons de Cytolyt pré-remplis par le laboratoire (Voir feuilles de commande)
 - Conditions de stockage: Durant les heures ouvrables, les prélèvements peuvent être conservés à température ambiante. En soirée et les week-ends, conservation des échantillons au frigo.
 - Analyses complémentaires: En cas de demande d'analyses complémentaires telles que la recherche par PCR de *Pneumocystis carinii*, le typage lymphocytaire, ... Il est préférable d'envoyer un prélèvement à **frais en conditions stériles** et de le transférer le plus rapidement possible au LAP.
 - Délai de réponse :

Les délais de réponse sont fonction des contraintes techniques cytologiques (étalement, cytologie monocouche et inclusion), des contraintes de double lecture cytologique (cytotechnicien et deuxième médecin).

- Cytologie urgente sans inclusion : 1 jour ouvrable
- Cytologie urgente avec inclusion : 2 jours ouvrables
- Cytologie non urgente : 3 jours ouvrables

10.4.5 Analyses envoyées en sous-traitance.

10.4.5.1 Echantillons avec suspicion de sarcome :

- Domaine d'application : Recherche de pathologie des tissus mous par examen macroscopique et coupes histologiques.
- Matériel : pièces opératoires à **frais en conditions stériles**.
- Conditionnement : récipient en plastique rigide, hermétiquement fermé et adapté à la taille du prélèvement.
- Conditions de stockage: Les prélèvements peuvent être transférés à température ambiante au LAP ou être placés au frigo jusqu'à l'arrivée du transporteur.

- Acheminement spécifique : Les examens se font sur rendez-vous préalable et durant les heures ouvrables (de préférence avant midi). La pièce opératoire est transmise rapidement par le bloc vers le service d'anatomo-pathologie par navette. Pas de prélèvement les week-ends.
- Délai de réponse : 8 jours (5 jours pour l'analyse histochimique + 3 jours pour les analyses Immunohistochimiques)

10.4.5.2 Biopsies musculaires et biopsie de nerf périphérique :

- Domaine d'application : Recherche de lésions cancéreuses par examen macroscopique et coupes histologiques.
- Matériel : Biopsie à frais en conditions stériles sur, et enrobée d'une gaze imbibée du sérum physiologique (NaCl 0.9%). Attention : Ne PAS immerger dans le sérum physiologique, ne PAS fixer ! Le prélèvement ne doit jamais sécher ! Taille idéale de fragment : 1 à 1.5 cm³ (variable en fonction du type d'examen demandés)
- Conditionnement : récipient stérile en plastique rigide, hermétiquement fermé et adapté à la taille du prélèvement.
- Acheminement spécifique : Pour une meilleure organisation, une programmation la veille est recommandée, les examens extemporanés se font sur rendez-vous préalable et durant les heures ouvrables. Pas de prélèvement les week-ends.

Les biopsies sont transférées directement du bloc opératoire vers l'hôpital Brugmann par transporteur DDP.

J - 1 :

- programmation de l'intervention chirurgicale : le bloc opératoire contacte le LAP.
- La demande d'analyse de Brugmann est partiellement complétée (2 pages) par le LAP et faxée au chirurgien pour l'ajout des renseignements manquants et des renseignements cliniques.
- Le LAP contacte l'hôpital Brugmann et DDP pour organiser le transport.

J - 0 :

- le bloc opératoire téléphone au LAP pour confirmer l'heure de l'intervention.
- Le LAP téléphone à DDP pour confirmer le transport et donner le lieu de dépôt au chauffeur.
- La biopsie est prélevée et envoyée au Service d'anatomie Pathologique du CHU- Brugmann (Horta) (Place van Gehuchten, 4 ; 1020 Bruxelles. Niveau -1).

Attention : le transport doit être assuré vers l'hôpital Brugmann endéans les **60 minutes** !

- Délai de réponse : 5 jours

10.4.5.3 Placenta et fœtus entre 12 et 24 semaines :

Matériel considéré comme un prélèvement classique.

- Domaine d'application : Recherche des causes de la fausse couche et/ou du décès in utéro.
- Matériel : Placenta et fœtus entre 12 et de 24 semaines immergés séparément dans **du formol après** réalisation des prélèvements pour la bactériologie ou la cytogénétique (en salle d'accouchement)
- Conditionnement : idéalement, le fœtus doit être dans un récipient en plastique rigide **opaque**, le placenta sera placé dans un récipient en plastique rigide ; tous deux, hermétiquement fermés et adaptés à la taille des prélèvements.
- Acheminement : Le bloc accouchement contacte le secrétariat pour la réalisation du transport en urgence vers le laboratoire d'anatomo-pathologie.
- Conditions de stockage : Durant les heures ouvrables, les prélèvements sont placés au frigo jusqu'au transfert au LAP. En soirée et les week-ends, conservation des échantillons au frigo.
- Délai de réponse : Le délai de réponse est de 2 mois.

10.4.5.4 Placenta et Fœtus de plus de 24 semaines :

- Domaine d'application : Recherche des causes du décès par examen macroscopique et prélèvement de matériel pour réalisation de coupes histologiques.
- Conditionnement : Le fœtus est transféré à la morgue.
Pour le placenta : récipient en plastique rigide, hermétiquement fermé et adapté à la taille du prélèvement, celui-ci sera transféré vers le LAP.
- Conditions de stockage : Durant les heures ouvrables, le placenta est placé au frigo jusqu'au transfert au LAP. En soirée et les week-ends, conservation des échantillons au frigo.
- Acheminement : Le placenta sera transporté vers le laboratoire suivant l'acheminement standard des échantillons.
- Autopsie : Le bloc d'accouchement contacte le secrétariat du laboratoire d'anatomo-pathologie (33.33.70), les secrétaires se chargent de prévenir le Docteur Dugauquier et de prévoir avec lui le moment de réalisation de l'autopsie.
- Condition obligatoire pour la réalisation de l'autopsie : les parents doivent avoir été informés et avoir donné leur consentement écrit pour la réalisation de l'autopsie. (le consentement peut être complété au verso de la feuille de demande d'autopsie)
- Délai de réponse : Le délai de réponse est de 2 mois.

10.5 Modalités de transport :

10.5.1 Horaire :

Les navettes (Sites ND, IMC, Peruwelz) et les technologues de laboratoire (Site UNION) réalisent l'enlèvement des prélèvements d'anapath 2x/jour (dans le local de dépôt des différents sites)

- Matin : **10h00** (arrivée à 10h30 au laboratoire d'anapath)
- Après-midi : **14h00** (arrivée à 14h30 au laboratoire d'anapath)

Il appartient aux services d'acheminer leurs prélèvements dans le local de dépôt.

Le service d'Anatomo-pathologie réceptionne les échantillons de 8h30 à 16h30, les jours ouvrables.

Aucun échantillon ne peut être déposé au service d'anatomo-pathologie sans que le personnel n'en ait été averti !

10.5.2 Spécificités d'emballage et de traçabilité des prélèvements d'anapath :

Afin de minimiser les risques d'incidents lors du transport (perte d'échantillon, écoulement accidentel de fluides,...), d'assurer la confidentialité et la sécurité pour les transporteurs et le personnel du laboratoire différents systèmes de transport ont été mis en place.

10.5.2.1 Interne CHwapi : Sachets de transport de couleur.

a) Dans les Services :

Pour chaque patient pour lequel un/des prélèvement(s) ont été réalisé(s) :

- ⇒ Placer le(s) prélèvement(s) avec sa demande dans un petit sachet transparent
- ⇒ Avant de placer le sachet contenant les prélèvements dans le sac de couleur (réservé pour l'acheminement des échantillons vers le LAP), coller 1 petite étiquette du patient sur la feuille de traçabilité «Feuille traçabilité Echantillons primaires Anapath » et inscrire le nombre de pots/lames.
- ⇒ Avant de fermer le sac de couleur : placer la feuille de traçabilité à l'intérieur de celui-ci.
- ⇒ Fermer le sac avec un colson.

Remarque : les sachets de transport et les colsons sont à commander aux magasiniers.

b) Service + Transporteur :

Dans le local dépôt de son site, la personne qui dépose le(s) sac(s) de couleur fermé(s): complète la feuille : « Feuille traçabilité Sacs Anapath ».

Cas particuliers : les transporteurs internes (ND) complètent cette feuille lorsqu'ils passent prendre les sacs dans les services.

Le transporteur de la navette vérifie le nombre de sacs présents dans le frigo (ou bac) du local dépôt, puis transfère ceux-ci au laboratoire.

Nom Kalilab : Manuel de prélèvement des échantillons primaires

N° Kalilab : LAP_PREA_PREA_PT_001-06

c) Au laboratoire d'anatomo-pathologie :

Une double vérification est réalisée par le personnel du laboratoire :

- ⇒ Vérification du nombre de sacs reçus via la feuille de traçabilité sacs Anapath http://skalilab01p/LAP_PREA_PREA_FE_009
- ⇒ Vérification de la concordance entre les prélèvements reçus et ceux inscrits sur la Feuille traçabilité échantillons primaires Anapath http://skalilab01p/LAP_PREA_PREA_FE_008

En cas de discordance, le personnel du laboratoire recontactera le service ou le prescripteur afin de rechercher le prélèvement.

10.5.3 Hygiène et sécurité :

Tous les prélèvements doivent être considérés comme présentant un risque infectieux (prélèvements non fixés) et/ou chimique (prélèvements fixés).

Les mesures de précautions universelles doivent être appliquées.

Les sachets ou récipients contenant les échantillons doivent être propres et hermétiquement fermés.

En cas de danger, suspect ou avéré, celui-ci doit être signalé, ceci afin de garantir la sécurité du personnel de transport et du personnel de laboratoire.

10.5.4 Organisation du transport :

L'organisation de l'acheminement des échantillons est basée sur l'origine et le degré d'urgence de la prise en charge de ceux-ci.

10.5.4.1 Echantillons non urgents

- Prélèvements Internes :

L'acheminement des prélèvements par navette est réalisée 2X/ jour sur chaque site (sauf UNION):

- *Site Notre Dame* : Les prélèvements des différents services sont collectés par un transporteur interne puis les échantillons sont regroupés dans le local dépôt et enlevés par la navette.
 - Horaire navette : vers 10h00 et vers 14h00
- *Site Union* : Les échantillons sont déposés par les services dans le frigo « anapath » du local dépôt puis les sacs sont ramenés directement au laboratoire par les technologues du LAP.
 - Horaire ramassage : vers 10h30 et vers 14h30
- *Site IMC* : Les prélèvements des différents services sont déposés par les services dans le frigo « anapath » du local dépôt et enlevés par la navette.
 - Horaire navette : vers 10h00 et vers 14h00
- *Site Peruwelz*: Les prélèvements des différents services sont déposés par les services à l'accueil du centre de consultations et enlevés par la navette. Les échantillons sont transférés par navette spécifique (1x/jour) au LAP.

- Prélèvements Externes :

Acheminement sur demande des prescripteurs par navette :

- Cabinets privé des prescripteurs
- Centres de planning familial

Nom Kalilab : Manuel de prélèvement des échantillons primaires

N° Kalilab : LAP_PREA_PREA_PT_001-06

- Autres ...

10.5.4.2 Echantillons urgents :

- Prélèvements Internes :

Acheminement par navette à la demande des services (sauf UNION) :

- Le service contacte le secrétariat anapath (33.33.70),
- Les secrétaires se chargent de contacter le chauffeur en charge des urgences (0474/90.91.91)
- Le chauffeur va chercher le prélèvement (emballé dans un sac de couleur) dans le service et le ramène au laboratoire dans les plus brefs délais.
- Site UNION : Le service prend contact avec le secrétariat du LAP qui délèguera une technologue au local dépôt pour ramener les échantillons directement au laboratoire. (33.33.70 de 8h30 à 16h30)
- Examen Extemporane : Voir point 10.4.3.2 de ce document.

- Prélèvements Externes :

Pour les prélèvements extérieurs, tout prescripteur peut prendre contact avec le secrétariat du LAP, celui-ci prendra les dispositions pour qu'un passage à domicile par les chauffeurs se fasse dans les meilleures conditions.